

En classe de Seconde ou Première Professionnelle

Vous avez été admis(e) au lycée Colbert pour poursuivre vos études. Quelle que soit la classe que vous intégrerez, quelques documents sont indispensables :

1- Documents à compléter :

- a. **La fiche de renseignements**
- b. **La fiche intendance** (à renseigner même pour les élèves externes)
- c. **La fiche d'urgence** (destinée à la vie scolaire)
- d. **La fiche infirmerie**
- e. **Le questionnaire médical** (destiné à l'infirmerie). Il n'est pas demandé aux Secondes MELEC
- f. **Attestation de lecture du règlement intérieur**
- g. **La fiche de consentement à l'étude automatique du droit à bourse**

2- Documents à fournir :

- a. **Photocopie du livret de famille** (les pages « parents » et les pages « enfants »)
- b. **Photocopie du justificatif de l'autorité parentale pour les parents divorcés** (copie de la décision judiciaire)
- c. **Exeat** (certificat de fin de scolarité) à demander à l'établissement d'origine, il pourra être déposé au Lycée ultérieurement si le collège ne peut pas vous le remettre le jour de l'inscription
- d. **1 RIB (dans tous les cas, même pour les élèves externes)**
- e. Si demi-pensionnaire : **Chèque de 40€** à l'ordre de LPO Colbert – Lorient (préciser nom et prénom de l'élève au dos)
- f. **Copies des pages des vaccins du carnet de santé et autres documents médicaux** (sous pli confidentiel) pour l'infirmerie
- g. **Documents complémentaires (PAP, Gevasco,...)** : dans le dossier et non dans l'enveloppe prévue pour l'infirmerie.
- h. **Contribution solidaire à la maison des lycéens (facultatif)** : chèque de 8€ à l'ordre de la maison des lycéens du lycée Colbert

3- Matériel à fournir :

Une caisse à outils de premier équipement sera fournie par le lycée à l'élève, qui n'aura qu'à fournir une combinaison de travail et des chaussures de sécurité.

4- L'inscription :

Le Lycée Colbert vous accueille pour réceptionner les dossiers inscriptions dans le hall du bâtiment administratif (Bâtiment K) :

Judi 27 juin de 13h30 à 17h

Vendredi 28 juin de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h30

Samedi 29 juin de 9h à 12h30

Lundi 1^{er} juillet de 9h à 12h30

CHOIX DU RÉGIME (Cantine/internat) :

La fiche intendance jointe à ce dossier devra être renseignée pour chaque élève, même sil est externe.
Un **RIB** est demandé pour chaque élève et en plus **un chèque de 40€** à l'ordre du lycée Colbert pour les demi-pensionnaires,

Le prix du repas est calculé selon le quotient familial à condition que la famille se soit inscrite sur le site *bretagne.bzh/tarifcation*, ouvert jusqu'au 22 septembre 2024. Faute d'inscription après cette date, le tarif le plus élevé sera appliqué (voir montants sur la fiche intendance ou la notice « hébergement/restauration »).

SCOLARITÉ DEMANDEE pour l'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 :

Niveau : **Seconde professionnelle (2NDPRO)** **Première professionnelle (1ERPRO)**

Spécialité :

- Métiers de l'Electricité et ses Environnements Connectés (Mét Transitions Num Energ 2de commune)**
- Maintenance des Véhicules Automobiles, option voitures particulières (Mét Maint Mat Véhi 2de commune)**
- Technicien en Chaudronnerie Industrielle (Réal Produits Méca Indus 2de commune)**

Date :

Signatures de l'élève et du (des) responsable(s) légal(aux) :

Lycée Colbert 117 boulevard Léon Blum 56321 LORIENT	Fiche de renseignements Lycée professionnel (Veuillez écrire lisiblement EN MAJUSCULES)	Année scolaire 2024-2025
---	--	--------------------------

ÉLÈVE :

Nom : Prénom :
 Né(e) le : Sexe (M ou F) :
 Département de naissance : Ville de naissance :
 Pays : Nationalité :
 INE :
 Etablissement d'origine :
 Classe d'origine :

Bénéficie d'un dispositif particulier : PAP GevaSCO (à fournir obligatoirement)

PARENTS :

	Responsable Légal	Responsable Légal
Nom		
Prénom		
Lien de parenté <i>(voir page 4)</i>		
Adresse (rue, voie... Code postal Commune Pays si étranger)		
Tél. Domicile		
Tél. Travail		
Tél. Portable <i>(obligatoire)</i>		
Mail <i>(obligatoire – écrire lisiblement)</i>		
Profession Code profession <i>(voir page 4)</i>		
Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élève ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Tél. élève		
Mail élève		
Autre personne à contacter (facultatif)	Nom : Prénom : N° Tél. : Lien de parenté avec l'élève : <i>(voir page 4) :</i>	

Entourer la situation des parents : Mariés – Divorcés – Union libre – Veuf(ve) – Séparés

**En cas de séparation des parents
ou d'adresse propre à l'élève**

Indiquer le domicile de l'élève :

.....

Tout changement intervenant au cours de l'année est à signaler au secrétariat scolarité.

LIEN DE PARENTÉ :

Mère	Elève lui-même
Père	Aide sociale à l'enfance
Ascendant	Educateur
Fratrie	Assistant familial
Autre membre de la famille	Autre lien
Tuteur	

CODIFICATIONS DES PROFESSIONS

AGRICULTEURS

- 11 Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 Agriculteurs sur grande exploitation

ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la Fonction Publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts et spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la Fonction Publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

- 52 Employés civils et agents de service de la Fonction Publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles

RETRAITES

- 71 Anciens agriculteurs exploitants
- 72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 74 Anciens cadres
- 75 Anciennes professions intermédiaires
- 77 Anciens employés
- 78 Anciens ouvriers

AUTRES INACTIFS

- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 Militaires du contingent
- 84 Elèves, étudiants
- 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Service médical en faveur des élèves

Votre enfant, dans le cadre de sa formation professionnelle choisie, aura à travailler sur des machines dangereuses ou à utiliser des produits dangereux.

Etant mineur, il doit obtenir une autorisation de l'inspection du travail pour ces travaux qui sont normalement interdits aux jeunes de moins de 18 ans (décret n° 2015-443 du 17 avril 2015 – article R 4153-40 du code du travail) . L'avis du médecin de l'éducation nationale est obligatoire. A cet effet il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous destiné au médecin en charge d'examiner votre enfant.

Vos réponses sont strictement confidentielles, soumises au secret médical.

Vous mettrez ce document complet sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin de l'éducation nationale afin qu'elle soit transmise par l'infirmière de l'établissement scolaire

Fiche de renseignements médicaux à remplir par les parents ou tuteurs légaux de l'enfant

Nom et prénom de l'élève Classe.....

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone (s) :

Le père est-il en bonne santé ? : oui non

Profession :

La mère est-elle en bonne santé ? : oui non

Profession :

Nombre de frères et sœurs :

Nom et coordonnées du médecin traitant :

1. maladies présentées antérieurement par votre enfant :

→ a-t-il déjà fait des convulsions ? non oui si oui, à quel âge ?

→ a-t-il eu d'autres maladies neurologiques ? non oui
s'agissait-il d'une méningite ? oui non

→ a-t-il eu des maladies respiratoires ou allergiques ? non oui précisez :

→ a-t-il fait des otites à répétition ? non oui

→ a-t-il eu des problèmes de hanche ou de dos ? non oui

→ autres maladies importantes :

A-t-il eu des accidents ? non oui précisez :

A-t-il été hospitalisé, voire opéré, ... ? non oui précisez :

2. vaccinations :

Il est rappelé que l'accès aux travaux réglementés est conditionné par une situation vaccinale à jour au regard des obligations prévues par la Loi.

3. état de santé actuel de votre enfant :

→ a-t-il souvent des rhumes, sinusites, angines, bronchites, otites ? non oui

→ actuellement présente-t-il d'autres troubles ? (soulignez et précisez)

• asthme :

.....

• eczéma, allergie, urticaire :

.....

• pertes de connaissance, malaises :

.....

• problèmes de dos ou d'articulations :

.....

• maux de tête :

.....

• problèmes de vue ou de fatigue oculaire :

.....

→ est-il souvent absent ? non oui

→ est-il suivi par un médecin, un psychologue, un psychiatre ? non oui

→ suit-il un traitement ? non oui

Précisez :

→ votre enfant est-il intéressé par un métier ? non oui

Précisez :

→ avez-vous autre chose à signaler (par exemple : caractère, comportement, vie familiale,...)

.....

.....

Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé et copie de tous documents utiles en votre possession (copie de comptes-rendus récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc) lors de sa convocation à la visite médicale.

Si vous le souhaitez, le médecin de l'éducation nationale peut vous recevoir sur rendez-vous. Prenez contact à cet effet avec l'infirmerie de l'établissement scolaire.

La famille s'engage à signaler au service médical ou infirmier tout problème de santé survenant à son enfant.

4. information importante :

La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins.

Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée, pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A.....le.....

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Bourses de lycée – rentrée 2024-2025

Tous les élèves qui souhaitent bénéficier d'une bourse à la rentrée 2024-25 devront déposer obligatoirement une demande de bourse, Y COMPRIS LES ELEVES DEJA BOURSIERS (suppression de la reconduction automatique de la bourse de lycée de la seconde à la terminale). Trois modalités sont prévues :

1/ Nouveauté : Consentement à l'**étude automatique du droit à la bourse** par le service académique des bourses (SAB). Les familles qui le souhaitent devront renseigner l'encadré ci-dessous et cocher la case prévue à cet effet. Le lycée saisira l'information lors de l'inscription administrative ce qui permettra au SAB d'étudier l'éligibilité à la bourse et de traiter le dossier en cas échéant. **Les familles n'auront plus aucune démarche à faire. Avantage : ce consentement sera conservé tout au long de la scolarité de l'élève – le droit à bourse sera examiné automatiquement chaque année par le SAB.**

2/ Par le Téléservice Educonnect du **1^{er} septembre au 17 octobre 2024**.

3/ Par un Formulaire papier du **1^{er} septembre au 17 octobre 2024**.

Pour les modalités 2/ et 3/ les familles devront renouveler la demande chaque année.

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation.**

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) :

Civilité* : Mme M.

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) :

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire (2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. **nom** d'époux/épouse (3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil (4) *Département* (ex : 075) et *commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _

VERSO

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) et je le **déclare fiscalement**.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée public en ligne sur teleservices.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

VERSO



LYCÉE
COLBERT
LORIENT

LYCÉE POLYVALENT :
ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL
TECHNOLOGIQUE
PROFESSIONNEL

INTERNAAT - SELF

Tarifs pour l'année scolaire 2024/2025
Ces tarifs sont fixés par la Région Bretagne

Repas à la prestation (lycéen-ne-s, étudiant-e-s et apprenti-e-s)

TRANCHE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	LYCEENS ET APPRENTIS
1	≤ 700	3 €
2	≤ 900	3,30 €
3	≤ 1100	3,60 €
4	≤ 1500	4 €
5	≤ 1700	4,30 €
6	> 1700	4,60 €

Modes de règlements possibles : espèces, carte bleue, télépaiement (les modalités vous seront communiquées ultérieurement), chèque (à l'ordre de : LPO Colbert-Lorient)

Forfait Internat : tarif journalier hébergement (2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner)

TRANCHE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	LYCEENS ET APPRENTIS
1	≤ 700	8,10 €
2	≤ 900	9 €
3	≤ 1100	9,90 €
4	≤ 1500	11,10 €
5	≤ 1700	12 €
6	> 1700	12,90 €

Modes de règlements possibles : espèces, carte bleue, prélèvement automatique, télépaiement (<https://educonnect.education.gouv.fr>), chèque (à l'ordre de : LPO Colbert-Lorient),

Dossier intendance – documents à joindre

Cette fiche est à compléter par tous les élèves

La fiche complétée et signée

RIB

Repas à la prestation

Chèque de 40 € pour approvisionner la carte pour les premiers déjeuners du mois de septembre à l'ordre de LPO Colbert – Lorient

RAPPEL DU REGLEMENT DU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT

Une carte d'accès est donnée à chaque élève en début d'année scolaire pour la durée de sa scolarité. En cas de perte, vol, destruction, dégradation, le remplacement de la carte sera à la charge de l'élève, elle sera facturée au prix coûtant de la carte (tarif voté en CA).

Le coût de l'hébergement est :

- **soit à la prestation, uniquement pour les repas du midi**

L'élève doit obligatoirement recharger sa carte, qui sera débitée à chaque passage au self.

Attention, si la carte n'est pas suffisamment approvisionnée, l'élève ne pourra pas déjeuner au lycée

- **soit au forfait uniquement pour l'internat**

Le forfait est payable d'avance en cours de période. Le paiement doit s'effectuer dès réception de la facture et au plus tard dans un délai de 15 jours à réception de celle-ci.

Le calcul du nombre de jours pour le forfait est effectué tous les ans en fonction du calendrier scolaire et voté en Conseil d'Administration.

Dans tous les cas, il s'agit d'un engagement de la famille ou de l'élève majeur, sur une année scolaire.

Les dégradations constatées seront facturées au prix coûtant, avec un minimum de 8€, aux responsables légaux des élèves auteurs des faits.

Dossier intendance – Année scolaire 2024/2025

Nom :

Prénom :

Classe :

Pour l'année scolaire 2024-2025 – Cocher le choix retenu :

INTERNE <input type="checkbox"/>	REPAS A LA PRESTATION <input type="checkbox"/>	EXTERNE <input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--	-------------------------------------

Boursier OUI NON En cours

Prélèvement OUI NON **Prélèvement uniquement pour le forfait internet.**

Si vous souhaitez être au prélèvement automatique, compléter le document au verso et joindre **obligatoirement** un RIB.

L'échéancier des prélèvements (effectué le 10 de chaque mois à compter d'octobre) **sera communiqué courant septembre 2024 sur Pronote.**

RESPONSABLE FINANCIER : qui paie les frais scolaires

Nom :

Prénom :

Adresse :

 domicile :

 portable :

@mail :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB (pour le remboursement de trop perçu éventuel)

Date :

Signature :

Pour accéder aux nouveaux tarifs de la région, il est indispensable de s'inscrire en ligne sur le site : www.bretagne.bzh/tarifcation

Si inscription déjà faite, merci de bien vouloir noter le numéro de dossier « portail tarification » :

Je ne souhaite pas m'inscrire à la tarification région et je serai facturé au tarif maximal (cocher la case si besoin)

Sans inscription de votre part, le tarif maximum vous sera appliqué

Année scolaire 2024/2025

FICHE d'URGENCE - Vie scolaire

A remplir par les parents

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Etablissement d'origine

Classe fréquentée l'année précédente :

Nom des parents ou du responsable légal :

Adresse :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1 - N° de téléphone du domicile :

2 - N° de portable mère :

N° de travail mère :

3 - N° de portable père :

N° de travail père :

4 - Nom et téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Sur appel de l'infirmerie les parents sont tenus de venir chercher leur enfant.

En cas d'impossibilité de joindre un responsable de l'enfant et sur les consignes des services d'aide médicale d'urgence (15), le transport par véhicule sanitaire pourra être à la charge de la famille.

Nom, adresse et n° de téléphone du Médecin traitant :

VERSO

FICHE INFIRMERIE

CONFIDENTIELLE

A retourner sous pli cacheté à l'attention de l'infirmier, avec l'ensemble des documents utiles

Nom : Prénom :
Classe : Date de naissance :
Numéro d'immatriculation sociale de l'élève :
Nom des parents ou du responsable légal :
Adresse :
Téléphone(s) :
Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Votre enfant doit être à jour des vaccinations obligatoires lors de l'inscription : joindre les photocopies des pages vaccins du carnet de santé

Si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire,
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence,
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire (joindre copie du PAI à cette fiche ; pour rappel le PAI doit être renouvelé chaque année),

il va de votre intérêt et de celui de votre enfant que ces informations soient parfaitement renseignées.

Antécédents médicaux (dates des maladies) :

Antécédents chirurgicaux (dates) :

Allergies éventuelles :

Traitement en cours (nom des médicaments) :

Autres observation utiles, précautions particulières à prendre... :

En fonction de ces renseignements, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour, si nécessaire, établir avec vous les conditions d'accueil et de scolarisation adaptées à l'état de santé de votre enfant.

L'infirmier(e) appliquera les traitements prescrits par le médecin de famille seulement si les médicaments sont accompagnés d'une photocopie de l'ordonnance.

SI BESOIN , VOUS POUVEZ CONTACTER L'INFIRMERIE DE L'ETABLISSEMENT
DU LUNDI AU VENDREDI au 02.97.88.37.40

VERSO



Secrétariat de
Scolarité

Téléphone
02 97 37 33 55

Télécopie
02 97 83 25 94

Mél.
Ce.0560026z
@ac-rennes.fr

117 Bd Léon-Blum
BP 2135
56321 Lorient
cedex

Le secrétariat de scolarité

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
du Lycée Colbert

Lorient, le 15/04/2024

Madame, Monsieur,

L'inscription au Lycée Colbert implique l'adhésion de la famille et de l'apprenant au **règlement intérieur** ainsi que l'engagement de le respecter. Il a valeur de contrat liant les différents partenaires de la communauté éducative. Ce règlement intérieur est à votre disposition sur notre site internet :

<https://www.lycee-colbert-orient.com> rubrique : « INFOS PRATIQUES »

Si besoin, un exemplaire papier est consultable au secrétariat du Lycée.

Après en avoir pris connaissance, vous devez compléter et signer le coupon ci-dessous.
Cordialement,

Le secrétariat de scolarité



Coupon à rendre avec le dossier d'inscription

M. et/ou Mme parent(s) de l'élève,

et l'élève lui-même (NOM et Prénom) :

en classe de :

Certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur du lycée Colbert et s'engagent à le respecter.

Fait à, le/...../2024

Signature du(des) parent(s) :

Signature de l'élève :

VERSO



RESTAURATION - HÉBERGEMENT

Inscription tarification

Rendez-vous dès le 3 juin sur :
www.bretagne.bzh/tarification
pour inscrire votre enfant lycéen-ne, étudiant-e ou apprenti-e.



En cas de difficultés lors de l'inscription, vous pouvez contacter
le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au 02 23 20 60 00.

Sans inscription avant le 22 septembre, le tarif le plus élevé s'applique.

Tarif repas

RESTAURATION 2024/2025

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	au forfait		à la prestation ¹	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
700 ou moins	1		2,70 €		3 €
	A				
de 701 à 900	2		3 €		3,30 €
	B				
de 901 à 1100	3		3,30 €		3,60 €
	C				
de 1101 à 1500	4		3,70 €		4 €
	D				
de 1501 à 1700	5		4 €		4,30 €
	E				
1701 et plus ou non-inscrit	6		4,30 €		4,60 €
	F				

1. Repas facturé lors du passage effectif au self

Tarif journalier²

HÉBERGEMENT 2024/2025

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	pré-bac		post-bac	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
700 ou moins	1		8,10 €		10,90 €
	A				
de 701 à 900	2		9 €		12 €
	B				
de 901 à 1100	3		9,90 €		13,10 €
	C				
de 1101 à 1500	4		11,10 €		14,40 €
	D				
de 1501 à 1700	5		12 €		15,50 €
	E				
1701 et plus ou non-inscrit	6		12,90 €		16,60 €
	F				

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 4,60€, y compris pour les élèves externes.



LOÏC CHESNAIS-GIRARD
Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Rejion Bertègn

« Vous accompagner
dans vos années
lycée et vous aider
à construire
votre avenir,
voilà nos priorités. »

Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre pour que les jeunes Breton·ne·s réussissent leurs années lycée.

Depuis la rentrée 2022, les lycéen·ne·s, apprenti·e·s et étudiant·e·s des 116 lycées publics de Bretagne bénéficient de tarifs pour la restauration et l'hébergement :

- > **Accessibles** et calculés selon les ressources du foyer.
- > **Solidaires** entre les familles et entre les lycées.

Malgré l'augmentation du coût des denrées alimentaires et de l'énergie, la Région a pris la décision de ne pas faire évoluer la grille tarifaire en 2024/2025.



RDV sur
www.bretagne.bzh/tarification



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

LA MAISON DES LYCÉENS

A BESOIN DE VOUS POUR
FAIRE VIVRE DES
PROJETS, **AVEC ET POUR**
LES ÉLÈVES

- Cafétéria
- Ventes de pulls
- Club échecs
- Club jeux de société
- Ventes de roses
- Ventes de saucisson
- Ventes de viennoiseries
- Financement de cours de self défense
- Accueil d'association de lutte contre les discriminations
- Tournoi et concours en tout genre
- Bal de promo
- Course contre la faim

**REJOIGNEZ
NOUS !**



Comment adhérer ?

**ADRESSER SIMPLEMENT UN
CHÈQUE DE 8€ À L'ORDRE DE LA
"MAISON DES LYCÉENS" EN
GUISE DE COTISATION**



POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ NOUS
@mdl_colbert56